Syndicat Français des
Chaudiéristes Biomasse

Dossier de Presse - 2019

Le 24 janvier 2019, l'annonce d'une prime à la conversion des chaudières au fioul a été officialisée. Avec un objectif de développement des énergies renouvelables clairement affiché, le gouvernement annonce le renouvellement d'ici 2023 de près d'1 million de chaudières fioul (sur 3 millions existantes) par des chaudières à bois, à gaz hautes performances ou des pompes à chaleur.

Défi accepté pour le Syndicat Français des Chaudiéristes Biomasse !

Le SFCB se positionne en effet légitimement en acteur principal de cette transition vers les chaudières biomasse, solution économique et respectueuse de l'environnement.

Syndicat Français des
Chaudiéristes Biomasse

LE SFCB : 21 FABRICANTS ET IMPORTATEURS
réunis pour développer le chauffage central au bois en France

Créé en 2017, nous regroupons 21 fabricants et importateurs français de chaudières à bois, de petites et moyennes puissances, qui souhaitent promouvoir le chauffage central au bois dans le domestique, collectif et tertiaire.

> Nous représentons **plus de 80% du marché français**

> La filière bois énergie produit à elle seule **plus de 60% de la chaleur renouvelable en France. C'est de loin la première énergie renouvelable de France.**

EDITO
"Demain sera éco-responsable ou ne sera pas"

« Notre ambition au sein du SFCB est de lutter contre le réchauffement climatique et de faire baisser la facture énergétique des ménages. Nous soutenons donc activement la loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte.
L'énergie biomasse est indispensable à la France -comme à l'Europe- pour atteindre ses objectifs en matière d'énergies renouvelables et de réduction des émissions de GES. Demain sera éco-sylvo-responsable, ou ne sera pas !
Et pour cela, notre filière bois énergie a développé des appareils de nouvelle génération, très performants, économiques, confortables et à même de préserver la qualité de l'air en fournissant une énergie renouvelable et durable.
Ce mode de chauffage basé sur une énergie présente sur tout le territoire français participe pleinement au bon équilibre de l'industrie forestière et de l'ensemble de la filière bois française.
Notre mission est donc de valoriser et de faire connaitre les atouts du bois énergie couplé au chauffage central auprès des consommateurs français mais aussi auprès des installateurs, qui y ont un intérêt économique direct pour leurs affaires.
Avec des installations sûres, rentables, aidées à l'achat par de nombreuses primes de l'Etat et par-dessus tout, qui comptent 96% de clients satisfaits*.
Nous sommes heureux de voir en seulement quelques années les lois et les mentalités évoluer.
Mais il reste encore beaucoup de chemin pour atteindre nos objectifs. »

Eric Trendel, Président du SFCB

** 96% de clients se disent satisfaits de leur poêle, insert ou chaudière à granulés bois, jugé efficace, facile d'utilisation et performant. Sondage ViaVoice 2018.*

Notre mission, accélérer la transition énergétique avec des installations de qualité

Sûr du rôle crucial à jouer par le bois énergie dans la transition énergétique, le SFCB a été créé pour accompagner et conseiller les politiques publiques en faveur du chauffage central au bois en France et promouvoir cette solution.
Impliqué dans le suivi du marché, afin de connaitre son évolution quantitative et de garantir la qualité des installations réalisées, nous voulons également mettre en avant des propositions visant à favoriser la transition énergétique rapide :

1 — La mise en place de mesures incitatives qui différencient les sources de chaleur renouvelable que sont le bois et le solaire. Le CITE pourrait être réorienté dans ce sens.

2 — La simplification des aides et de leurs calculs.

3 — L'augmentation du fonds chaleur et la simplification des démarches administratives, particulièrement sur les plus petites puissances.

4 — La mise en place d'**aides favorables au chauffage central au bois** très performant sur les zones concernées par des Plans de Protection de l'Atmosphère (PPA) ou des plans de qualité de l'air.

5 — La création d'une **prime à la casse** sur les chaudières bois anciennes pour favoriser le renouvellement par des chaudières bois plus performantes et plus propres.

6 — La **prise en compte des chaudières bois à condensation** dans les fiches CEE standardisées chaudière haute performance énergétique BAR-TH-107 et BAT-TH-102.

6 (très) bonnes raisons de choisir le bois

1 > Il s'agit d'un enjeu environnemental mondial

COMPARAISON DES ÉMISSIONS DE CO2 DES COMBUSTIBLES CHAUFFAGE

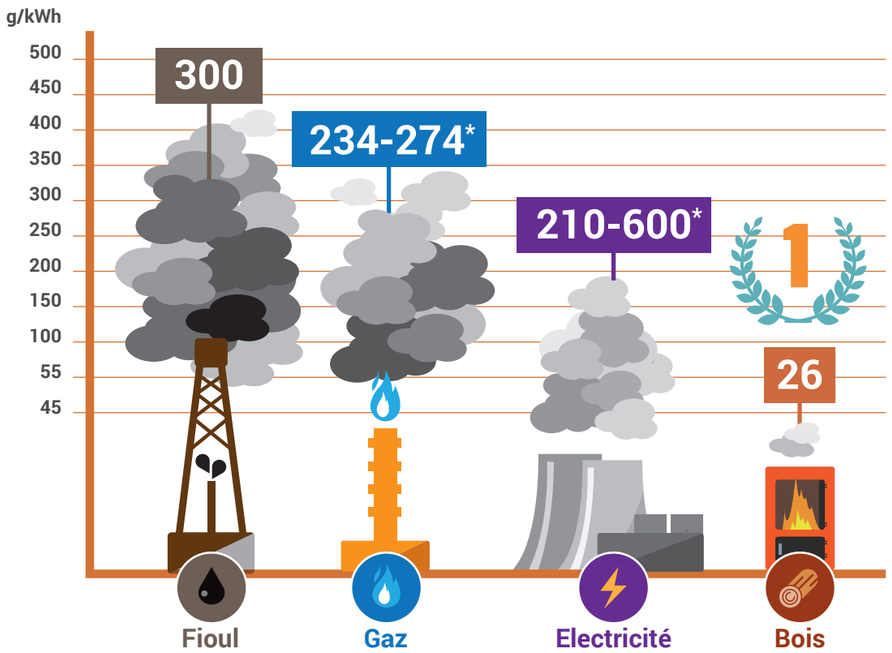

* 234 pour le gaz naturel et 274 pour le propane
** 600 en période de forte demande en hiver. **Sources ADEME 2014 - SNPGB**

2 > Il s'agit (aussi) d'un enjeu économique national

Aujourd'hui, le bois énergie permet d'économiser **6 à 7 milliards d'euros à l'échelle nationale sur les importations de pétrole.**
Son développement permettrait d'injecter à plus grande échelle encore du financement dans l'économie de la France.

Comment ? Tout simplement puisque la filière sollicite quasi exclusivement des propriétaires forestiers français et des entreprises de transformation françaises, très majoritairement des PME. Au-delà des économies générées, il s'agit donc bien de développer nos propres entreprises.
(France Bois Forêt).

3 > La chaudière à bois est propre !

flamme VERTE — Le label du chauffage au bois

Si les cheminées à foyer ouvert et les appareils anciens, datant d'avant 2000, sont responsables de la majorité des émissions de particules fines polluant nos agglomérations en hiver, les chaudières biomasse modernes sont conçues pour être aussi performantes qu'écologiques et propres.

Comment s'assurer des performances d'une chaudière ?

Différents labels et normes attestent du niveau de sécurité, de qualité, de performances énergétiques et environnementales des appareils de chauffage au bois. Les plus courants sont le label Flamme Verte et la norme PN EN 303-5:2012.

Cette simple Flamme garantit la qualité des chaudières en matière de rendement comme d'émissions particulaires et permet l'obtention des différentes aides financières. **(cf. infra)**.

> Une forte baisse des pollutions aux particules fines avec la rénovation du parc de chaudières (indice 100 en 2012) **Sources : Etude CERIC juillet 2017**

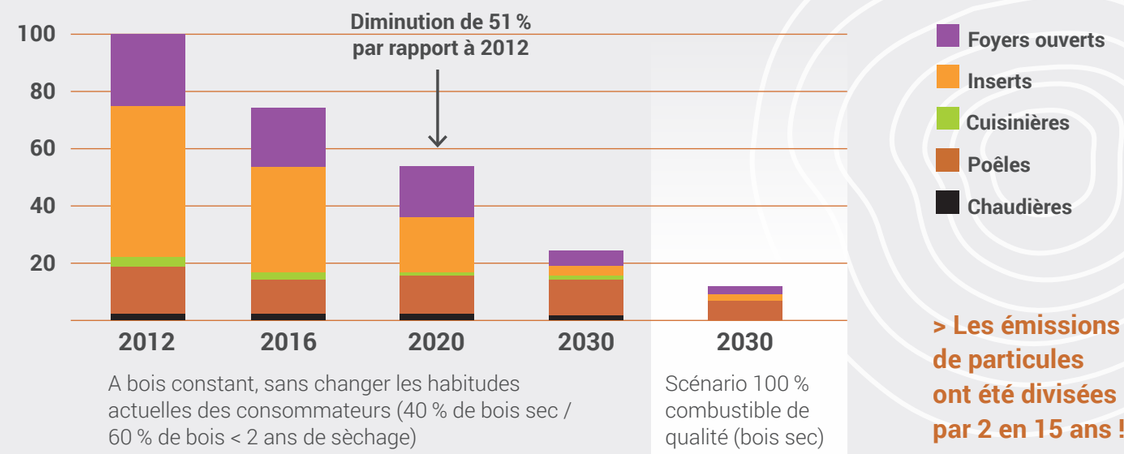

> Les émissions de particules ont été divisées par 2 en 15 ans !

> PM_{10} : Emissions atmosphériques par secteur en France métropolitaine en Kt

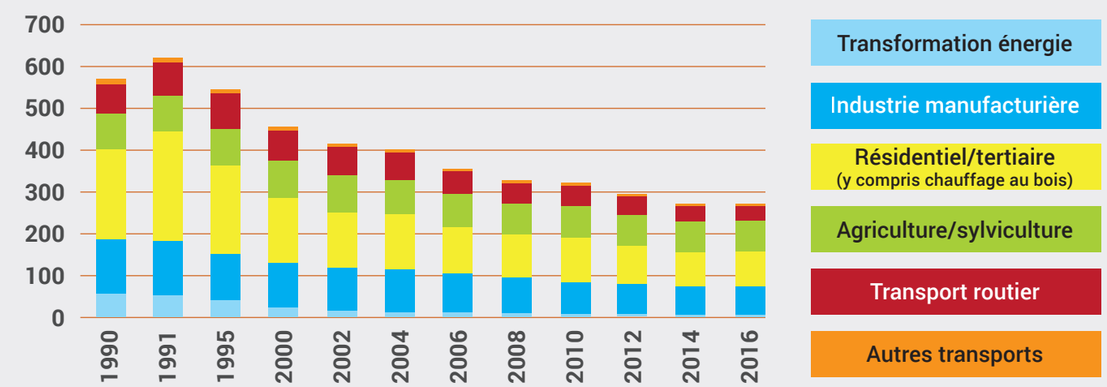

6 (très) bonnes raisons de choisir le bois

4 > Choisir le bois préserve nos forêts

La quasi-totalité des combustibles utilisés dans les chaudières biomasse sont produits en France, participant à l'activité économique et à l'entretien des territoires.

Un épuisement des forêts à prévoir ? Au contraire !

En France, le gisement forestier est largement préservé, les prélèvements étant inférieurs à l'accroissement naturel de nos belles forêts.
Selon l'IGN (Institut national de l'information géographique et forestière) en 2014, **la forêt s'est développée à hauteur de 90 millions de m³/an alors que la récolte a été de (seulement) 44 millions de m³/an.**
(Mémento Inventaire Forestier édition 2016 de l'IGN).

Ainsi, nous pourrions récolter 2 fois plus de bois qu'actuellement sans entamer le stock de bois ou menacer la pérennité de la forêt !

> Le bois est donc une énergie (vraiment) renouvelable et durable pour le chauffage.

36% de la France métropolitaine couverts par des forêts

La France se place au 2e rang européen des producteurs d'énergie bois

100 000 ha/an de surface forestière supplémentaire

Le bois énergie est la première source d'énergie renouvelable en France avec 43% de la production totale

50% Le potentiel de développement est là puisqu'aujourd'hui, **seulement 50% de l'accroissement annuel de la forêt est exploité en France !**

5 > Le prix de l'énergie bois est très compétitif

> La facture annuelle de chauffage au bois est 2 fois inférieure à la moyenne !

1661€
C'est la facture annuelle moyenne de chauffage des Français en 2016

Source ADEME

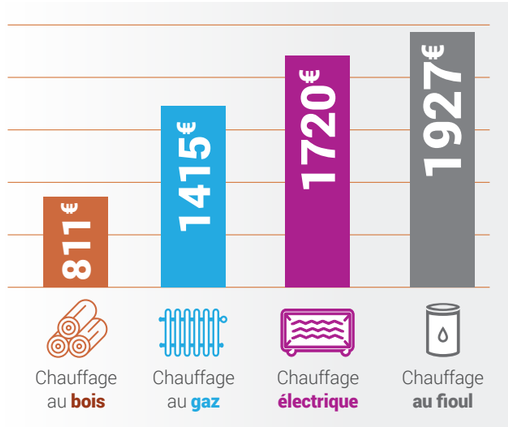

> Le prix du bois énergie est stable et compétitif par rapport aux autres énergies.

Evolution du prix des énergies entre 2012 et 2018 — En centimes d'€ par kWh.

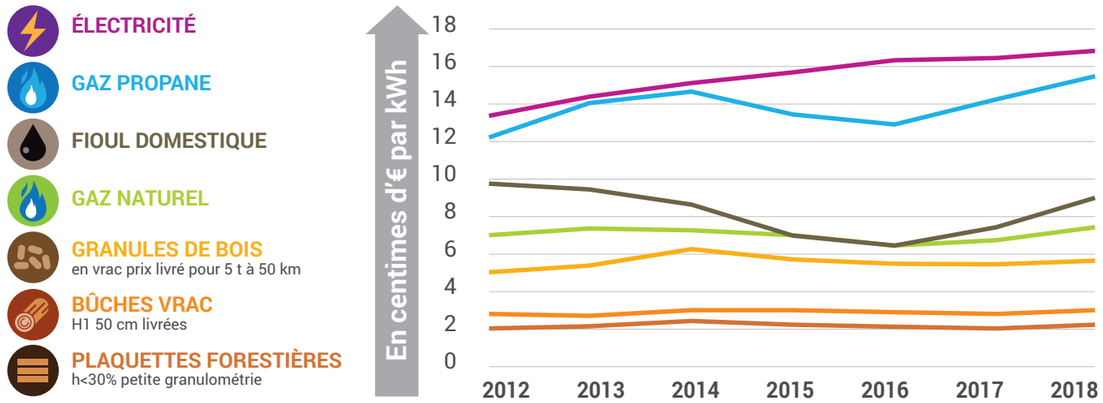

Bûches, granulés et plaquettes : source CEEB / Autres : source SOeS

> Le prix de changement de chaudière pour un équipement biomasse est lui aussi compétitif.

Type d'intervention	Prix indicatifs moyens
Chaudière à condensation gaz	3 000 à 5 000 €
Chaudière à condensation fioul	3 700 à 7 000 €
Chaudière à micro-cogénération	12 000 à 20 000 €
Chaudière à bois performante	**6 000 à 20 000 €**
Chaudière à granulés automatique	**7 000 à 18 000 €**
Pompe à chaleur géothermique	13 000 à 20 000 € (avec captage)
Pompe à chaleur aérothermique (hors relevé de chaudière)	10 000 à 15 000 €

> Le coût d'entretien est équivalent aux autres modes de chauffage.

Type de système	Coût estimatif
Chauffage fioul ou gaz	110 à 250 €/an
Chauffage bois (central ou séparé)	à partir de 150 €/an
PAC ou CET	à partir de 200 €/an
Système solaire (SSC ou CESI)	50 à 150 €/an (hors chaudière d'appoint)
Pompe à chaleur aérothermique (hors relevé de chaudière)	10 000 à 15 000 €

> La filière participe activement à la mutation du mix énergétique français en se substituant aux énergies fossiles grâce à des appareils de chauffage au bois performants et permettant de lutter contre les émissions de gaz à effet de serre.

6 (très) bonnes raisons de choisir le bois

6 > Les aides à l'investissement sont nombreuses

Un plan de sortie du fioul encourageant

Le soutien des pouvoirs publics à l'achat de chaudières à bois permet d'accompagner l'investissement dans une chaudière bois performante et de favoriser le pouvoir d'achat des français grâce à une énergie économique et locale.

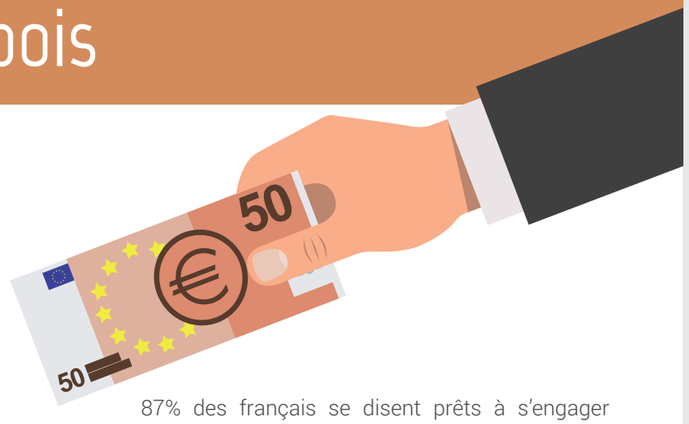

87% des français se disent prêts à s'engager individuellement pour contribuer à la transition écologique, avec parmi leurs principales bonnes résolutions l'énergie domestique (59%).

Sondage Opinion Way de février 2019 pour Qualit'EnR

30% de crédit d'impôt (CITE)
intégrant désormais la main d'œuvre.*

Les primes dites "Coup de Pouce"
inclues dans le plan gouvernemental de sortie du fioul, gaz et charbon : prime de minimum 4000 € pour les ménages modestes et de 2500 € pour tous les autres.*

L'Eco-Prêt à Taux Zéro (éco-PTZ)
reconduit sans condition de bouquet de travaux. *

Les subventions de l'ANAH
Habiter Mieux Agilité, jusqu'à 50% selon les conditions de ressources et les zones géographiques.*

Un taux de TVA réduit à 5.5% *

Les Primes Air Bois
pour la qualité de l'air
... Et d'autres aides locales à étudier suivant la zone concernée.*

Le chauffage à 1€
avec cumul des CITE, Anah, CEE, PTZ, chèque énergie, aides régionales, etc.*

* Les montants et modalités sont indicatifs et peuvent évoluer, selon les conditions en vigueur. Détails et conditions de ces aides sur : http://www.faire.fr

Les mêmes performances, l'éco-énergie en plus !

> Rendements sur énergie primaire pour les chaudières à gaz, fioul et bois (mesurés en laboratoire)

Système	Rendement	Type d'énergie utilisée	Services
Chaudières à condensation à gaz ou à fioul	**92 % pour le gaz et 89 % pour le fioul, en moyenne, d'efficacité énergétique saisonnière sur PCS** (pouvoir calorifique supérieur) avec récupération de l'énergie contenue dans les gaz de combustion. Sources ADEME.	**Énergie non renouvelable** (fossile)	**Eau chaude + Chauffage**
Chaudières à bois	**75 à 96 % pour les chaudières à bûches** **86 à 107 % pour les chaudières à plaquettes et granulés** Sources Flamme Verte.	**Énergie renouvelable**	**Eau chaude + Chauffage**

Couplage panneaux solaires possible

> L'électricité, une énergie renouvelable pour alimenter les pompes à chaleur ?

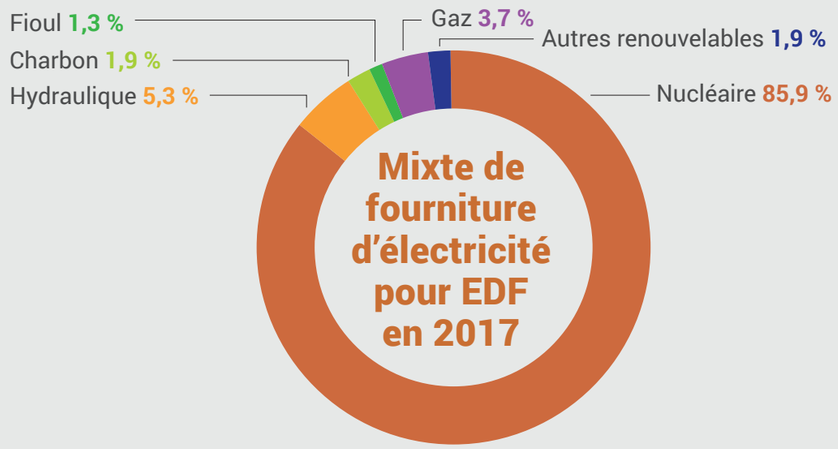

Des performances équivalentes

+

Un même confort d'utilisation

Autonomie, chargement automatique, décendrage automatique, gestion des zones de chauffages, connectivité... les chaudières bois modernes offrent un haut niveau de confort.

+

L'éco-énergie en plus !

Un marché dynamique et porté par un sentiment de confiance

> Évolution des ventes de chaudières bois en France

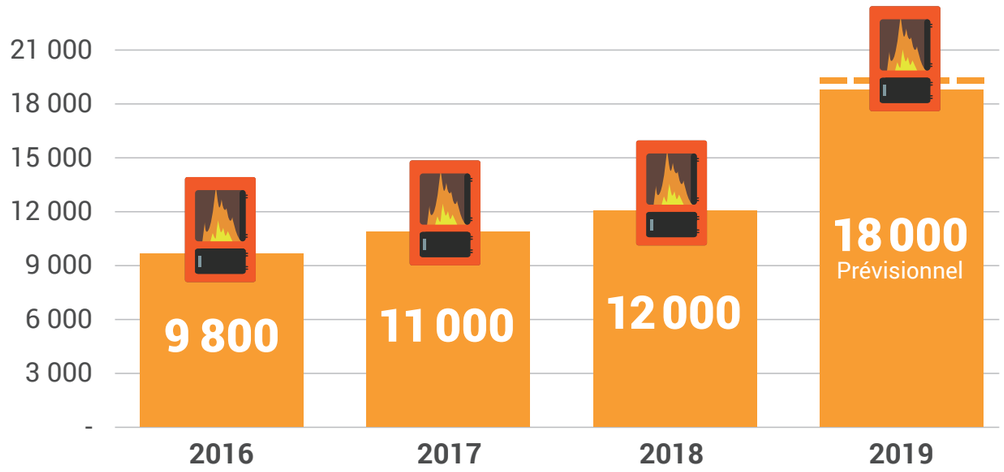

50 % de croissance **entre 2018 et 2019 toutes énergies bois confondues,**
(plus de 100 % de croissance pour les chaudières à granulés de bois sur le premier semestrre 2019).

Objectif de la PPE 2019 à horizon 2028
(programmation pluriannuelle de l'énergie)

+ 3 millions d'utilisateurs
supplémentaires de bois énergie dans le domestique

Consommation de bois constante pour le domestique
(amélioration de la performance)

2 fois + de bois **énergie consommé dans le collectif**

71% **des français font confiance à leur chaudière à bois.**

Sondage OpinionWay 2019.

32% **: ce sera la part d'énergies renouvelables dans la consommation énergétique des français d'ici à 2030, si l'on en croit l'ambition du gouvernement et la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte, adoptée par le Parlement en juillet 2015.**

1 million de nouvelles chaudières à énergies renouvelables, **c'est l'objectif minimal fixé par le gouvernement en janvier 2019 dans son plan de « sortie » du fioul, d'ici à 2023.**

96% de clients satisfaits
de leur chauffage au bois, jugé efficace, facile d'utilisation et performant.

Sondage ViaVoice 2018.

RGE Qualibois, la certification de référence des installateurs

L'association française Qualit'EnR (pour la qualité des installations de systèmes à énergie renouvelable) a créé le label RGE Qualibois.

Recommandé par l'ADEME et les collectivités territoriales, il atteste de la qualité (et de la bonne formation) des entreprises chargées d'installer des systèmes de chauffage au bois dans l'habitat individuel.

Pour les particuliers : un gage de qualité, de sécurité.

Et surtout, l'obtention des différentes aides proposées par les pouvoirs publics est directement soumise à la condition d'une installation réalisée par un professionnel certifié RGE Qualibois Eau, particulière aux chaudières bois.

Pour les installateurs : un vrai potentiel d'affaires.

Le SFCB encourage les installateurs à se former à la certification RGE Qualibois pour répondre à la demande croissante de ce marché.
Cette étape cruciale leur permettra de gagner la confiance de leurs clients, puisque 79% des français se disent plus confiants face à un installateur certifié RGE et donc reconnu par l'Etat.

Sondage OpinionWay 2019.

Une filière qui crée de l'emploi !

1000 tonnes de bois = 1 emploi

5000 revendeurs et installateurs

440 000 emplois indirects en France

L'équivalent de la ville de Lyon !

Syndicat Français des
Chaudiéristes Biomasse

229 Rue Joseph Fontanet – Batiment C
73000 Chambéry – France
Tél. 04 79 70 44 28
www.sfcb.fr

Contact presse – Le Crieur Public
Morgane Lieutet – 06 71 10 86 52
morgane.lieutet@lecrieurpublic.fr